

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
**POLITIQUE
REGIONALE EN
FAVEUR DES
BOURG-
CENTRES –
APPROBATION
DE
L'ENGAGEMENT
DE LA VILLE
DANS LA
DEMARCHE**

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah,
SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL
Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOUE Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire indique que le 16 décembre 2016, la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée a adopté les principes directeurs d'une nouvelle
politique régionale en faveur des Bourg-Centres.

Il s'agit pour la Région, par le biais de futurs contrats pluriannuels « Bourg-
Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », d'accompagner les communes
concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de
valorisation et de développement.

Ces contrats permettront à terme de mobiliser de manière transversale des
financements régionaux dans des domaines divers, tels que notamment la
qualification du cadre de vie, l'habitat, l'offre de services à la population ou la
mobilité.

Monsieur le Maire précise que Castelnaudary répond à la définition de bourg-
centre fixée par la Région et que la participation à cette démarche présente un
intérêt certain pour notre commune, confrontée à des charges de centralité
importantes.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la pré-candidature de notre commune et de l'autoriser à signer tous les documents y afférant.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la pré-candidature de la Ville dans le programme régional en faveur des bourg-centres,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents y afférant.


ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017.

Ampliation faite le :
14 SEP. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 SEP. 2017
Par publication le :
15 SEP. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-221D-DE